

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 janvier 2021 – 20 heures 15**  
**Mairie de MONTLEBON**

**Conseillers**

En exercice	19	L'an deux mille vingt et un, le onze janvier,
Présents	18	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle des Jardins en
Votants	19	Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	01	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de janvier.

**Date de convocation :** 06/01/2021

**Présents :** M. R. BINETRUY, M. C. BOURDENET, Mme A. BOURNEZ, Mme R. DE AZEVEDO, Mme M. DUBOIS, Mme L. DURAN, M. K. FADIN, Mme E. JULLIARD, Mme M-J KACZMAR, Mme C. LAMBERT, M. R. MOYSE, M. P. NUSSBAUM, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L PUGIN, Mme C. ROGNON, M. J. ROUXBEDAT, Mme M-P ROUGNON-GLASSON.

**Excusés :** Mme E. GOSATTI (pouvoir à Mme C. ROGNON)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme M-P ROUGNON-GLASSON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

---

**20210111-01 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 07 décembre 2020**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2020. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**20210111-02 Programme Travaux Bois 2021**

Sur proposition de l'ONF, Monsieur Patrice NUSSBAUM présente au Conseil Municipal, le programme 2021 des travaux forestiers pour la commune de Montlebon :

**TRAVAUX SYLVICOLES**

Parcelle 20.r : dégagement manuel des plantations (épicéas) et dégagement manuel des régénérations naturelles (sapins, épicéas et hêtres)

Parcelle 22.p : dégagement manuel des régénérations naturelles (sapins, épicéas et hêtres)

**TRAVAUX DE MAINTENANCE**

Parcelles 6 à 13 : entretien du parcellaire ou périmètre (peinture)

**COÛTS**

<b>Fonctionnement :</b>	<b>1 770.00 € HT</b>
<b>Investissement :</b>	<b>9 570.00 € HT</b>
<b>Total :</b>	<b>11 340.00 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le programme 2021 des travaux forestiers sur le territoire communal.

**20210111-03 Destination des Coupes de Bois 2021**

Monsieur Patrice NUSSBAUM explique, que sur proposition de l'ONF, il est proposé au Conseil Municipal de fixer pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2021, les destinations suivantes :

**EN VENTES PUBLIQUES**

- les résineux de la parcelle 44 : en bloc et sur pied ;

**VENTE SIMPLE DE GRE A GRE**

- Pour les chablis, il est proposé de vendre sur pied à la mesure sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant.
- Pour les produits de faible valeur des parcelles de 1 à 50 : vente de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur.

**REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES ET LES BOIS VENDUS SUR PIED A LA MESURE**

- Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure et pour les bois vendus sur pied à la mesure, il est demandé à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la vente aux adjudications générales et de gré à gré selon les conditions de l'ONF ;
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis présenté par l'ONF pour l'exécution de la prestation.

**20210111-04 Prise en charge des Dépenses d'Investissement 2021 sur le Budget Communal avant le vote du Budget Primitif**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique que préalablement au vote du Budget Primitif 2021, la commune de Montlebon ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au premier trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020. A savoir :

Chapitre 20 : 2 960.00 €

Chapitre 21 : 164 850.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif 2021 du Budget Communal.

**20210111-04 Prise en charge des Dépenses d'Investissement 2021 sur le Budget Eau avant le vote du Budget Primitif**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique que préalablement au vote du Budget Primitif 2021, la commune de Montlebon ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au premier trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020. A savoir :

Chapitre 21 : 93 200.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif 2021 du Budget Eau.

### 20210111-05 Suppression et création d'emplois dans le cadre des Avancements de grades 2021

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique que considérant les années d'ancienneté, la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience, 3 agents peuvent, au cours de cette année 2021, prétendre à un avancement de grade.

Aussi, afin de permettre ces avancements de grade, il convient de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe permanent à 35 H hebdomadaires ; et création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe permanent à 35 H hebdomadaires.
- Suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe permanent à 29.50 H hebdomadaires ; et création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe permanent à 29.50 H hebdomadaires.
- Suppression d'un emploi d'Adjoint Technique permanent à 28 H hebdomadaires ; et création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe permanent à 28 H hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées pour 2021. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au Budget Primitif 2021.

### 20210111-06 Approbation du Tableau des Emplois au 01/01/2021

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON propose au Conseil municipal d'adopter le nouveau tableau des emplois ci-dessous, à compter du 01/01/2021 :

EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIF	POURVU	DUREE HEBDO DE SERVICE	DUREE HEBDO DE L'AGENT
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché	A	1	0	35 h	Non pourvu
Rédacteur	B	1	1	35 h	35 h
Adjoint Adm. Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	35 h	35 h
Adjoint Administratif	C	1	1	24.50 h	24.50 h
<b>Sous-total 1</b>		4	3		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Technicien	B	1	0	35 h	Non pourvu
Adjoint Tech. Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	29,50 h	29,50 h
Adjoint Technique	C	3	2	35 h	35 h
Adjoint Technique	C	1	1	33 h	26 h (TP)
Adjoint Tech. Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	28 h	28 h
Adjoint Technique	C	1	1	10 h	10 h
Adjoint Technique	C	1	1	17.50 h	17.50 h
<b>Sous-total 2</b>		9	7		
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	35 h	31.5 h (TP)
<b>Sous-total 3</b>		2	2		
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint d'Anim. Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	22.11 h	22.11 h
Adjoint d'animation	C	1	1	5.5 h	5.5 h
<b>Sous-total 4</b>		2	2		
<b>FILIERE SECURITE</b>					
Brigadier-chef principal	C	1	1	17.50 h	17.50 h
<b>Sous-total 5</b>		1	1		
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>		18	15		

Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON précise les informations suivantes :

- Sur les 15 postes permanents pourvus : 4 sont à temps plein, 3 à temps partiel et 8 à temps non complet.
- Le poste d'agent d'animation est occupé par un agent en congé parental jusqu'au 20/06/2021
- 3 postes sont pourvus pas la commune en CDD (1 ATSEM, 1 accompagnateur scolaire pour les bus, et 1 adjoint technique à mi-temps pour l'entretien de l'école)
- 3 postes ne sont pas pourvus. Le poste d'Adjoint technique de 35h sera pourvu à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'adopter le tableau des emplois effectif à compter du 01/01/2021.

#### **20210111-07 Questions diverses**

- Projet Quartier la Sablière – Distribution du compte-rendu de la réunion du 16/12/2020  
Une réunion est prévue samedi 30 janvier 2021 à 9h30 sur place
- Les vœux de Mme le Maire sont annulés cette année, en raison de la situation sanitaire.
- Prochaines séances du Conseil Municipal :
  - o Mardi 23 février 2021 à 20h15 – Vote des Comptes Administratifs 2020
  - o Lundi 22 mars 2021 à 20h15 – Débat d'Orientation Budgétaire
  - o Mardi 06 avril 2021 à 20h15 – Vote des Budgets Primitifs 2020

**La séance est levée à 21H15.**

**Le Maire,  
Catherine ROGNON**

